

Tranchée en limite de propriété

Par henka, le 23/09/2011 à 17:30

Bonjour,

Je suis séparée de mon voisin par une clôture en grillage qui m'appartient. Je voudrais faire, DE MON COTE, une tranchée de 80CM de large sur 80CM de profondeur, au ras de cette clôture. En ai-je le droit?

Merci de me répondre.

HENKA

Affirmatif , dans la mesure où cela ne créera par de trouble de voisinage caractérisé (effondrements.....)